RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 17703
Numéro SIREN : 433 306 487
Nom ou dénomination : COMFICOM

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2019 sous le numéro de dépôt 59610



1909391301

DATE DEPOT :	2019-05-23
NUMERO DE DEPOT :	2019R059610
N° GESTION :	2000B17703
N° SIREN :	433306487
DENOMINATION :	COMFICOM
ADRESSE :	27 R DU CHERCHE MIDI 75006 PARIS
DATE D'ACTE :	2019/04/22
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	DISSOLUTION
	NOMINATION DE LIQUIDATEUR

003-122-03

COMFICOM
Société par actions simplifiée
Capital social 100 000 euros
Siège social : 75006 Paris
27, rue du Cherche midi
RCS Paris 8 433 306 487

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
PARIS ST-SULPICE
Le 20/05 2019 Dossier 2019 00022201, référence 7504P61 2019 A 07956
Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro
L'Agent administratif des finances publiques

PR 22-4-19
FC-05

23 MAI 2019
Sous le N° : 55020

Harvé GREGOIRE
Agent administratif
des finances publiques

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE DISSOLUTION DU 22 AVRIL 2019

Le 22 avril 2019, à 18 heures au siège social à Paris 75006, 27 rue du Cherche Midi

Les actionnaires de la Société par actions simplifiée, au capital de 100 000 Euros, divisé en 10 000 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Présidente.

Sont présents :
Madame Isabelle Crénin née Ferriol
Propriétaire de, ci..... 9 000 actions

Monsieur Philippe Crénin
Propriétaire de actions, ci..... 1 000 actions

TOTAL..... 10 000 actions

Madame Isabelle Crénin préside la réunion en sa qualité de Présidente. Tous les actionnaires étant présents, la Présidente constate que l'Assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise

La Présidente indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution par anticipation et la mise en liquidation amiable ;

- Assignation des pouvoirs au liquidateur ;

- Assignation de tous pouvoirs pour effectuer le dépôt et les publications prescrits par la loi

La Présidente dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société,
- Le rapport du conseil d'administration
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée
- La feuille de présence

PV

La Présidente déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de l'assemblée et que ceux -ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les actionnaires donnent acte de cette déclaration. Elle déclare la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

Première résolution :

La présente assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, décide de la dissolution anticipée de la société par actions simplifiée Comficom au capital de 100 000 €, ayant son siège social fixé au 27, rue du Cherche Midi 75006 Paris, dont l'expiration était fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de PARIS par l'article 5 des statuts, et de sa liquidation amiable conformément aux dispositions des articles L. 237-1 à 237-13 du Code de commerce.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle -ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée sur proposition de la Présidente, nomme en qualité de liquidateur Madame Isabelle Crénin née le 27 juillet 1955, demeurant au 27 rue du Cherche Midi 75006 Paris.

Les actionnaires mettent fin ainsi aux fonctions de Présidente à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité ;

Madame Isabelle Crénin, présente, déclare accepter les fonctions de liquidateur et certifie de pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif, et répartir le solde entre les actionnaires, sous réserve des dispositions des articles L. 237-1 et suivants du Code de commerce.

Il est autorisé à continuer les affaires en cours pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité ;

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame Isabelle Crénin pour effectuer les formalités de publicités afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Les correspondances, actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés ou notifiés au siège de la société.

PHJ

Cette résolution est adoptée à l'unanimité ;

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Paris, le 22 avril 2019.

Fait en quatre exemplaires

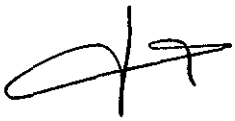
Le liquidateur

Madame Isabelle CRENIN



Les actionnaires

Madame CRENIN Isabelle



Monsieur CRENIN Philippe

